

prolongement d'un pret relais

Par **bernardmimi**, le **19/11/2008** à **10:31**

Bonjour.

J'ai souscrit via ma banque un pret relais en date 24 12 2007.

Je règle régulièrement mes échéances et celles-ci sans problèmes.

J'ai RDV avec mon banquier à fin de proroger le dit crédit relais,pour une année supplémentaire.

Mais il me fait comprendre que ce rallongement de pret,fera l'objet d'une hypothèque,qui n'avait pas été réalisée au début de l'opération,et avec des frais de plusieurs milliers d'euros.

Ma question est: Est ce légal.

Pouvez vous me répondre?

A L'avance Merci.

Cordialement.

Mr CAILLER b

06 rue du Bel Air

77220 Presles en Brie

Tel: 01 64 25 80 25